



Questions/Réponses du point spécial déménagement du 1^{er} février 2021 :

Présentation du scénario de macro-zoning final

1. Pourquoi avoir éloigné des salarié.es dans un bâtiment distant alors qu'il y a beaucoup de place potentielle dans les autres bâtiments ?

Les bâtiments A et B n'ont pas un capacitaire suffisant pour y positionner l'ensemble des postes de travail au vu des normes réglementaires.

Par ailleurs, il n'est pas non plus règlementairement et techniquement possible de dédier entièrement le bâtiment C à des espaces collectifs.

Le bâtiment A comporte une partie qui ne peut être rendue accessible aux personnes à mobilité réduite et qui a, pour cette raison, été réservée à des espaces collectifs non essentiels.

Le bâtiment C, bien qu'éloigné du bâtiment principal, comporte également l'avantage, en raison de sa configuration, d'offrir énormément de lumière extérieure, plus d'espace et du calme, il est distant de 20 mètres du bâtiment A.

2. Qui a décidé des services qui iraient dans le Bat C car ils se retrouvent isolés des autres ?

La validation du macrozoning a été faite par le Copil, sur la base des propositions de Kardham et de nos priorités.

Le scénario final est issu d'une démarche de concertation avec l'ensemble des équipes, pilotée par chaque directeur.rice. Il s'agit de la 5^e version.

Tous les services en C ont été consultés avant le point info.

L'exercice de macrozoning est un exercice difficile : le comité de pilotage a tenté de concilier les besoins des directions et services et les contraintes des bâtiments, ainsi que les dynamiques collectives que nous souhaitons développer.

Nous avons ensuite demandé que les liens fonctionnels entre les différents services guident le macrozoning; nous avons également souhaité que tous les services d'une direction soient situés à proximité, autant que possible; enfin, il était nécessaire d'avoir des espaces collectifs répartis également dans tous les bâtiments (salles de réunions, bulles, espaces informels...).

Le scénario final permet enfin des évolutions à moyen et long terme en ce qu'il permet une flexibilité.

Le positionnement des services dans le bâtiment C a été décidé au regard de plusieurs critères :

- Le regroupement de services dont nous souhaitons favoriser le rapprochement au regard des chantiers prioritaires et qui constituent des services transversaux
- La nécessité de disposer de bureaux fermés au vu des spécificités de certaines fonctions
- Les services qui sont amenés à se déplacer dans les bâtiments A et B pour des services aux utilisateurs.

Tous ces critères ont été choisis afin de ne pas isoler les équipes positionnées au sein du bâtiment C.

3. Peut-on avoir le détail de la superficie par bureau ? On ne sait toujours pas combien de personnes vont se retrouver dans des petits espaces alors qu'ils sont nombreux !



Peut-on voir le nombre de postes par service ?

Peut-on avoir la superficie de chaque espace dédié ?

Pourquoi ne pas diffuser le nombre de personnes par espaces pour que chacun puisse se faire une idée ?

Pourrons nous consulter les plans ?

Transparence sur les surfaces : le CE les a demandées à plusieurs reprises, pourquoi ne les a-t-on toujours pas ?

Les plans avec surfaces sont disponibles sur le site intranet dédié au déménagement. Ils seront par ailleurs communiqués lors des ateliers de microzoning.

Le CE a eu les plans avec les surfaces le vendredi 22/01.

4. N'y a-t-il pas une disproportion du centre de documentation ?

5. Quels moyens vont être donnés au centre de documentation pour arriver à ce résultat ?

6. Peut-on diminuer l'espace documentation pour agrandir l'espace détente ?

7. Où se trouve l'espace détente vendu avec le déménagement ? Il n'apparaît pas sur les plans

Il semble qu'il y ait une confusion sur le bâtiment central dans lequel le centre de documentation est implanté : cet espace a été pensé comme un lieu collectif et ouvert au public, comprenant un espace de coworking, permettant entre autres aux personnes de passage de travailler.

Le centre de documentation se fixe pour ambition de devenir un centre de référence sur l'humanitaire et/ou la santé publique, permettant de valoriser le travail fait par MdM. Des partenariats avec le campus Condorcet et l'EHESS à proximité pourront être noués.

Pour toutes ces raisons, il est pertinent de positionner ces espaces dans un lieu central et facilement accessible au public.

Il sera par ailleurs pensé comme un lieu modulable qui pourra en fonction des besoins être utilisé comme un espace détente.

Enfin, d'autres espaces pourront être utilisés comme lieux de détente, notamment les espaces extérieurs.

8. L'espace mini-vestiaire au rdc ou ailleurs sera-t-il équipé de douche afin que les collègues venant en vélo puissent se doucher avant de débiter la journée ?

L'espace identifié comme "mini-vestiaire" au RDC reste à confirmer avec la mise en accessibilité du centre de documentation aux personnes à mobilité réduite.

A ce stade, il est constitué de bulles pour les appels téléphoniques / Skype ou des réunions pour les personnes dans l'espace coworking/centre de doc ; des douches sont créées au RDC (au niveau de l'accueil et la salle de repos)

9. Amlat ANMO en deux endroits ?

Le microzoning devrait pouvoir permettre de répondre aux besoin des pôles et des équipes de la DOI grâce à des ajustements possibles.

10. Pourquoi avoir mis deux points de reprographie pour tout l'étage ?



Deux points suffisent dans la mesure où MDM va résolument s'engager vers une démarche visant à réduire notre consommation de papier (scans des documents, dématérialisation prévue à horizon 2 ans), conformément à l'approche environnementale de l'association.

De plus, la progression du télétravail va de fait réduire le recours aux imprimantes et copieurs.

11. Pourquoi avoir séparé le voyage de la bagagerie ?

12. Cohérence du voyage au 2ème étage du C ?

Le lien entre la bagagerie et la cellule voyage ne semble pas essentiel, car si les deux services sont en lien, ils peuvent tout à fait bien fonctionner en n'étant pas à proximité.

Le service voyages est un service qui est utilisé ponctuellement par chaque utilisateur, même si il y a beaucoup d'utilisateurs. Son positionnement au sein des bâtiments C lui permettra d'être installé de façon plus ergonomique (possibilité d'installer une zone d'accueil des voyageurs,...).

13. Pourquoi avoir séparé la Cellule voyage de la DOI ?

Il n'a jamais été prévu que la cellule voyages soit positionnée au niveau de la DOI. La cellule voyage est actuellement rattachée à la DFSI.

14. Les secrétaires des pôles DOI sont-elles intégrées dans les pôles ? (Ou alors regroupées avec l'Afrique ?)

Les secrétaires des pôles DOI ne sont pas positionnées au sein des pôles au regard de la mise en œuvre prévue de la cellule voyages. Néanmoins, il était prévu que deux postes de secrétaires soient maintenus à la DOI, au sein des équipes.

15. Pourquoi le service Legs est avec la DOI et pas la Sécurité ?

16. Pourquoi la sécurité se trouve avec le Réseau dans le bâtiment C (donc séparé) et les legs qui ne font pas partie de la DOI se trouvent à proximité ?

Le service legs n'est pas positionné au sein de la DOI. Ce service a une interaction importante avec le service communication et le service collecte. C'est une logique verticale qui a été privilégiée.

Le service sécurité au regard de la nature des documents qu'il stocke et de ses activités a besoin d'un bureau fermé, ce qui n'était possible que dans le bâtiment C pour des cloisons tout hauteur.

17. Question concernant le stock urgence. Actuellement cet espace de stockage se trouve en face des bureaux de la Cellule Urgence mais dans la nouvelle configuration cet espace a disparu. Qu'en est-il ?

Le stock urgence sera positionné dans les futurs espace de stockage prévus au R-1.

18. Quel est l'intérêt de séparer des services qui font partie d'une même direction ?

Autant que faire se peut, les services d'une même direction ont été placés à proximité. Compte tenu du nombre de salarié.es, cela n'a pas toujours été possible. Par ailleurs, le choix a été fait de favoriser et de développer également une dynamique entre les services de directions différentes mais qui doivent travailler en étroite collaboration.



19. Pourquoi le service formation est-il complètement séparé du reste de la DRH ?

Le service formation a été positionné à proximité des espaces supports et collectifs qu'il utilise le plus pour l'organisation des formations. .

20. Comment est relié le bâtiment C avec les autres bâtiments ?

Le bâtiment C est accessible par la Cour 1, qui est aménagée pour faciliter le passage par la création d'un préau et un dallage permettant le transport avec des chariots. Il est par ailleurs accessible par les parkings en sous-sol.

Les étages du bâtiment C et ceux du bâtiment B ne sont pas tout à fait au même niveau, ce qui n'a pas permis la création d'une passerelle d'un étage à l'autre ou d'une ouverture via le toit-terrasse.

21. Pouvez-vous préciser où seront les bureaux des RP DOI ?

22. Est-ce que les bureaux des RP sont directement intégrés aux bureaux de pôles ?

Pour les RP comme pour les autres responsables de service regroupés à plusieurs, un espace séparé (pas forcément par des cloisons toute hauteur) est prévu. En l'occurrence, l'espace RP est au R+2.

23. La localisation des services est-elle faite en lien avec les futures réorganisations ? (Direction logistique)

Oui, en effet.

Sont prévues notamment :

- la création d'une direction Achat/Support
- la mise en place la Cellule Voyages
- l'organisation destinée à mettre en œuvre la stratégie de financement.

24. Est-il encore possible de faire des ajustements sur le macro-zoning ?

Le macrozoning a été validé et sauf réajustement à la marge ne sera pas modifié.

25. Pourquoi mélanger des services qui n'ont rien à voir les uns avec les autres lors des ateliers de micro-zoning ?

Ce sont les services qui sont en proximité et dont les espaces d'implantation sont à proximité.

26. Il y a des pastilles colorées sur du mobilier au siège cela veut dire qu'on récupère du mobilier, comment sait-on ce qu'on peut garder ?

L'inventaire physique réalisé nous permet d'identifier les mobiliers et matériels à conserver, car en bon état, les mobiliers et matériels à mettre au rebut, et ceux qui pourraient éventuellement trouver leur place à St Denis en fonction de l'espace dévolu. Ces catégories sont identifiées par des pastilles de couleur différente.



Nous saurons ce que l'on peut garder après les propositions d'aménagement opérées par Kardham.

27. Il y aura-t-il de nouvelles visites prévues pour mieux se projeter ?

Oui, nous organiserons de nouvelles visites, au regard des possibilités offertes par le contexte de l'épidémie de COVID 19.

28. Pourquoi ne pas mettre les bureaux CE et syndical dans le C ?

Il était important que le local CE soit visible et accessible pour les salarié.es, tout en permettant une certaine discrétion. Il a été demandé que le CE se trouve au RDC, à proximité de l'entrée ou de la cafétéria. Le local syndical (obligatoire légalement) sera accessible à tou.tes comme salle de réunion.

29. Pourquoi ne pas mettre les espaces de coworking dans le bâtiment C ?

L'une des pistes envisagées dans les premières versions de macrozoning était d'implanter le maximum d'espaces collaboratifs dans le bâtiment C, mais cette idée a finalement été revue : ces espaces doivent être à proximité des bureaux car ils ont vocation à être immédiatement accessibles pour permettre à tou.tes de les utiliser.

Quant aux espaces de coworking, ils doivent être accessibles par les personnes de passage, d'où leur placement au RDC.

30. Favoriser un espace sécurisé et protégé pour les vélos paraît essentiel. "A l'extérieur ?" que voulez-vous dire ? Avez-vous pensé à plus de place de parking pour vélos ?

Il est prévu plusieurs espaces pour parquer les vélos : l'un se trouve près du bâtiment B à l'extérieur (derrière l'entrée du parking), l'autre se trouve au R-1 dans le parking.

Un matériel de marquage adéquat sera mis à disposition.

31. Quid sur les accès PMR ? Y aura-t-il des accès pour les handicapés à tous les étages et dans tous les bâtiments ?

L'ensemble du siège est rendu accessible aux personnes à mobilité réduite à l'exception du bâtiment dit A' (prolongement du bâtiment A, le long de la rue Proudhon): les demi-escaliers permettant son accès sont trop étroits pour le rendre accessible aux PMR; pour cette raison, l'implantation d'espaces collectifs non essentiels a été privilégiée dans ce bâtiment.

Cela n'empêchera pas une réflexion à plus long terme.

32. En plus du nombre d'accès handicap, est ce qu'il y aura un travail spécifique pour les accès à tous les types de handicap, peut être pdt les ateliers micro-zoning ?

Des rampes d'escaliers adéquates sont également prévues.

33. Pour quand est prévu le déménagement ?

Le déménagement est prévu en septembre 2021.



34. Des bruits courent sur le départ de la DFSI qu'en est-il ? Qui gère le déménagement ?

Le déménagement est un projet collectif. Le rôle de la DFSI et des services généraux sont centraux. Indépendamment des cas personnels, nous pensons nous renforcer encore sur la fin du projet déménagement.

Remarques du public :

- **Peut-on avoir des réponses de MDM ? vous donnez l'impression de choix imposés par Kardham**

Kardham est chargé de nous accompagner et de nous faire des propositions techniques sur lesquelles nous n'avons aucune expertise. Les décisions sont prises en COPIL, auquel participe Kardham, mais le consultant.e.s Kardham ne participe pas au vote ni à la prise de décision.

Pour rappel le macrozoning tel que présenté a été validé par le Copil et le CE.

- **Le fait de donner la superficie en micro-zoning vous permet de ne pas aborder la question aujourd'hui et de vous retrouver avec une foule de questions, c'est ingénieux.**

Les superficies ont été communiquées la semaine où nous avons validé le scénario de macrozoning.

Le macrozoning et le microzoning sont deux étapes différentes; le sujet du point info est le macrozoning dont le sujet est la distribution des services dans le bâtiment.

- **La chose bien est d'avoir déplacé l'infirmier au rez-de-chaussée**

Merci. Nous apprécions les retours positifs.

- **Kardham a posé la question au service informatique ?**

La concertation avec le service informatique a été faite par Catherine Desessard et Fanny Martin-Born en son absence. Leurs retours ont également été relayés par le CE

- **Pouvez-vous prévoir de répondre à l'écrit à l'ensemble des questions posées dans le tchat s'il vous plaît ? Merci !**

C'est chose faite !

- **Selon la loi mobilité, les personnes allant au bureau en vélo doivent avoir des places de parking pour vélo mis à disposition par l'entreprise. Il faut savoir qu'il y a environ entre 20 et 30 personnes venant en vélo. Quid de la sécurité de nos vélos électriques ou non ?**

Des parkings vélos sont prévus et sécurisés essentiellement aux -1 et au -2.

Nous avons une superficie de parking qui a plus que doublé par rapport à Marcadet